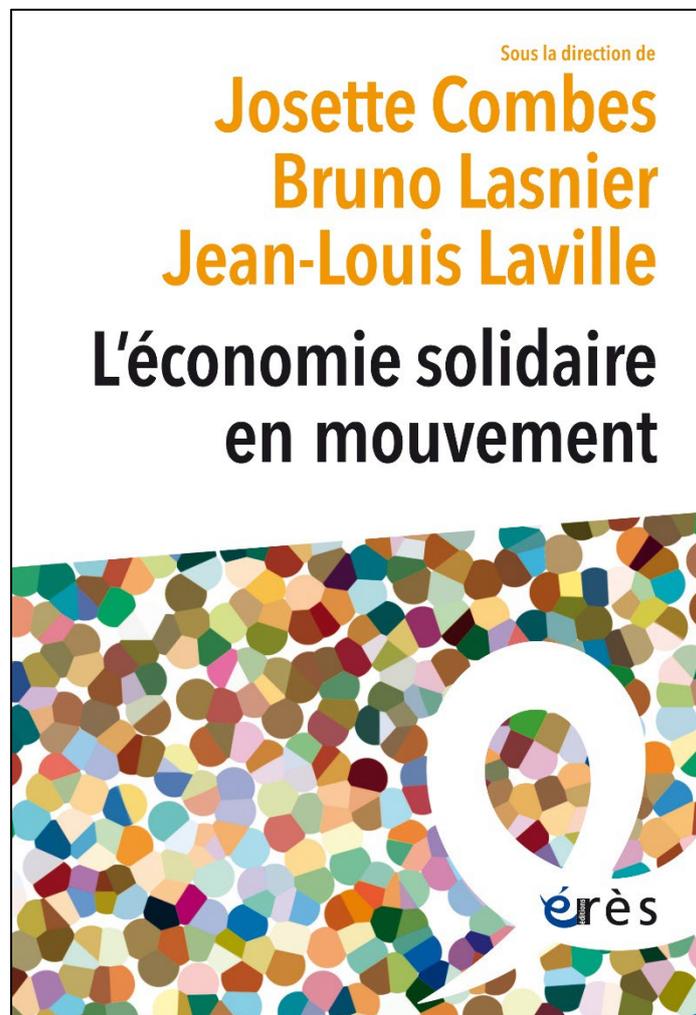




LES RÉGIES DE QUARTIER ET DE TERRITOIRE « AU CŒUR DU LIEN CIVIL ORDINAIRE »

Extrait du livre « L'économie solidaire en mouvement » 2022, pages 78 à 82



Par Clotilde Bréaud, présidente d'honneur du Mouvement des Régies

Le dispositif « Régie de Quartier » a été initié et finalisé par la Charte nationale des Régies de Quartier, en 1991, trois ans après la création du CNLRQ [1] (aujourd'hui « Le Mouvement des Régies »), puis il a été conforté par leur Manifeste en 1993. La mission des Régies a pour but l'amélioration de la vie collective dans un espace commun permettant une gestion partagée entre les habitants bénéficiaires du projet, les élus de la municipalité et enfin les bailleurs responsables des logements. Une Régie de territoire est la transposition en milieu rural des valeurs et pratiques d'une Régie de Quartier, le partenariat des bailleurs sociaux étant assuré par des acteurs économiques locaux.

CE QUI FAIT UNE RÉGIE CE SONT, AU FOND, LES GRANDS PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Les Régies sont ancrées dans un territoire.

Qu'est-ce que le territoire d'une Régie ?

C'est un territoire qui en a besoin, où la vie collective ne fonctionne pas ou mal, où il faut faire appel à l'implication de la communauté des habitants et de leurs responsables. C'est pourquoi, par exemple, il n'y a pas de Régie dans les Quartiers résidentiels de Paris, où il existe des hlm bien sûr et aussi des personnes en difficulté sociale et professionnelle, mais où les services publics fonctionnent, où des outils existent en nombre suffisant pour accompagner les usagers, même les plus démunis. Les activités des Régies, qu'elles soient de nature technique ou sociale, ont pour finalité d'être d'utilité sociale, dans un double sens : apporter aux habitants des services dont ils ont besoin et qui sont absents ou insuffisants, et également procurer du travail à des habitants chômeurs. Les Régies n'ont pas vocation à remplir toutes les fonctions sociales dans leur territoire, mais elles jouent un rôle actif dans le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, elles témoignent que c'est possible.

Leur gouvernance démocratique se manifeste par la forme associative qui réunit les différents acteurs. La place des habitants au cœur même du dispositif, en tant qu'usagers des services, bénéficiaires des emplois et membres de la gouvernance, est le signe tangible d'une démarche participative liée à l'objectif de co-construction du projet des Régies. Cette place est essentielle. Cependant, si certaines Régies ont pu se créer à l'initiative d'habitants, ces dernières ne peuvent pas faire aboutir leur projet seules. Le partenaire majeur demeure les municipalités. Ce sont elles qui considèrent *in fine* si une Régie est une opportunité pour leur territoire. Mais en retour, pour que celle-ci existe et perdure, il est nécessaire que la volonté des élus réponde à une demande des habitants. C'est dans cette articulation que peut naître une Régie, dans la mesure où élus et habitants sont également concernés par la vie collective quotidienne dans l'espace public. Pour que tout se passe bien, la ville se doit de reconnaître le rôle de la Régie dans son Quartier et cette dernière doit prouver la qualité de ses interventions.

Lors d'un changement de municipalité, le risque d'une incompréhension de la part de la nouvelle équipe existe. La relation entre la Régie et les élus est alors à reconstruire avec plus ou moins de difficultés et de réussites. Il en est de même avec les responsables des bailleurs sociaux. Autre risque, une Régie peut être instrumentalisée par des élus. Mais n'est-ce pas toujours le cas dans une aventure humaine collective qui a à voir avec le politique, au sens premier du terme, celui de la gestion de la Cité ? Dans les négociations entre partenaires aux intérêts différents, voire divergents, les salariés, eux-mêmes en grande majorité habitants du territoire, constituent une force d'appui importante pour se faire reconnaître. Leur travail est apprécié, ils sont dans une proximité sociale naturelle avec les autres habitants. La plupart d'entre eux exercent des activités concrètes, qu'ils savent utiles à leur environnement et qui contribuent aux modalités collectives de la vie commune. De fait, les salariés sont les premiers ambassadeurs de leur Régie.

UNE DOUBLE DÉMARCHE D'ENTREPRISE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La gestion économique d'une Régie repose sur la vente de son travail et le recours aux dispositifs des politiques publiques d'aide à l'emploi. Lors de la création des premières Régies, il était admis que les municipalités pouvaient financer par des subventions les activités dites marchandes qu'elles confiaient à des Régies. Celles-ci, votées par le conseil municipal, attestaient officiellement du soutien politique de ce dernier à la Régie concernée. Depuis l'année 2000, l'accès à la commande publique a été soumis au Code des marchés publics, des mesures spécifiques ont été ciblées sur l'insertion par l'activité économique (IAE). Les aides aux postes IAE ne sont pas des subventions de fonctionnement, elles ne pallient pas non plus une carence personnelle ou sociale, elles ont pour but de financer des parcours d'insertion sociale et professionnelle dans une dynamique personnalisée.

Point essentiel, cette économie est inscrite dans la non-lucrativité. C'est une économie de la solidarité qui n'engendre pas de profit pour quelques-uns ; les résultats annuels excédentaires financent des investissements ou sont attribués en fonds propres nécessaires à la trésorerie de l'entreprise Régie. De plus, l'implication dans la gouvernance d'une Régie relève du bénévolat, c'est du temps donné, gratuit.

L'IMPLICATION DANS LE DOMAINE DE L'ESS DU RÉSEAU DES RÉGIES

Dès les prémices de leur projet et sans remise en cause depuis, les Régies appartiennent à l'économie sociale par leur statut associatif et à l'économie solidaire par la nature de leur projet, elles se reconnaissent donc dans le domaine de l'économie sociale et solidaire : l'ESS. Cette appartenance a un caractère identitaire clair et reconnu par les pouvoirs publics et les partenaires. Le Comité national a participé activement, aux côtés de ses différents acteurs, notamment avec les sociologues chercheurs Jean-Louis Laville et Bernard Eme, à la première organisation du domaine de l'économie solidaire à l'échelle nationale : le mouvement de l'Ires (Inter-réseaux de l'économie solidaire), qui a évolué en 2002 en Mes (Mouvement pour l'économie solidaire). Le réseau a collaboré et signé en 1997 la déclaration de Lima, qui a porté à l'échelle internationale l'émergence de « l'économie solidaire », une économie au service des personnes, aux côtés des économies marchande et publique. Il a poursuivi son implication en participant aux symposiums de globalisation de la solidarité qui ont prolongé la démarche.

« Les Régies de Quartier sont au cœur du lien civil ordinaire [2] » Lien civil, lien entre les citoyens qui doivent vivre ensemble dans un territoire défini. La mission d'une Régie contribue à la construction de ce lien entre les habitants de ces grandes cités où sont venues vivre des milliers de personnes sans histoire sociale commune, à la différence des anciennes sociétés ouvrières ou rurales, de France ou d'ailleurs, organisées siècle après siècle. Les fondateurs responsables des Régies et du Comité national étaient des militants de la « chose publique ». Beaucoup venaient de la prévention spécialisée ou du monde syndical. Ils ont intégré à leur projet social cet objectif du mieux « vivre en commun ». Portant en eux les valeurs et le sens des pratiques du mouvement de l'éducation populaire, ils étaient convaincus qu'individuellement et collectivement, des personnes qui partagent le même intérêt et les mêmes enjeux peuvent progresser en étant des acteurs impliqués dans un même projet, et cela dès lors qu'elles en définissent ensemble les conditions et les moyens.

LES INNOVATIONS EN LIEN AVEC LA FINALITÉ DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Proches des besoins de la population de leur territoire, les Régies innovent, souvent avec succès, dans l'esprit de l'ESS. C'est sur le terrain et au cas par cas que sont apparues des activités nouvelles. Parmi beaucoup d'autres, celle des correspondants de nuit fournit une illustration significative. Durant les années 1990, une Régie située dans les Hauts de Rouen s'est attelée à trouver une solution pour répondre aux problèmes qui apparaissent la nuit dans l'espace public. Avec le soutien de la mairie et des bailleurs, elle a mobilisé un groupe d'habitants et des représentants de différentes institutions, acteurs sociaux, police... Ensemble, ils ont mis en place une activité à dimension économique et un

nouveau métier de la ville relevant de la médiation et de la veille sociale. Par groupe de deux, les correspondants de nuit arpentent une zone définie et interviennent lors des incidents, principalement par le dialogue. Ils en rendent compte aux bailleurs dans leur rapport journalier afin que le traitement des problèmes soit pris en charge par les institutions concernées. Ils sont connus par la population et restent attentifs à ne pas être considérés comme des auxiliaires de police. Depuis cette époque, l'activité elle-même et le métier ont été largement professionnalisés, en respectant la philosophie du projet initial.

LA FORMATION : UN DES FONDEMENTS DU PROJET DES RÉGIES

Les formations font l'objet d'orientations et de choix prioritaires à l'échelle d'une Régie comme à celle du réseau national. Régulièrement, ce domaine s'est enrichi d'initiatives innovantes dans la mesure où elles sont directement adaptées au contexte local. Une partie d'entre elles concernent une meilleure connaissance du projet commun et s'adressent aux différents acteurs des Régies, et d'autres, nombreuses, visent les activités et les métiers des salariés qui les exercent. On peut constater que ces dernières poursuivent un double objectif : d'une part la professionnalisation des personnes dans leur poste de travail et la qualité des services, qu'ils soient techniques ou sociaux ; d'autre part le renfort des compétences des salariés liées aux spécificités des Régies. Un exemple significatif : la création depuis quelques années, avec l'organisme de formation Passag/e/s, d'un CQP conventionnel (certificat de qualification professionnelle de la branche des Régies) pour les « agents d'entretien et de proximité ». On y apprend bien sûr les techniques de nettoyage, mais on travaille également le lien de proximité avec les bénéficiaires du service que sont les locataires et les gardiens d'immeubles. Chaque année, plusieurs sessions sont organisées pour une quinzaine de stagiaires. À l'issue de leur formation, ils reçoivent une attestation sur un document officiel, leur « premier diplôme ».

Le mouvement est à l'écoute des nouveaux besoins. Les Régies sont aujourd'hui très engagées pour le développement des activités liées au numérique. Elles mènent des actions de formation qui vont de la maîtrise des outils numériques pour tous les habitants et de leur accès facile au cœur des quartiers, jusqu'à l'apprentissage de nouveaux métiers. Ce qui constitue pour des jeunes une vraie perspective d'avenir et la possibilité d'une réelle progression dans la filière de ces nouveaux métiers dont la première étape ne demande pas de prérequis de compétences.

Ce travail de formation ne peut pas se traduire par des colonnes de chiffres. S'il est possible d'évaluer par des indicateurs la progression professionnelle des personnes, celle liée à la dimension du lien interpersonnel et politique avec les bénéficiaires des services s'apprécie par une démarche conjointe entre ces derniers, les salariés et leur encadrement. Les attentes des partenaires vont souvent dans le sens d'une évaluation quantifiée, ce qui est légitime de la part d'un commanditaire public. Mais la dimension politique d'une Régie dépend des gens, et reste principalement de l'ordre du qualitatif, comme tout ce qui est né de l'éducation populaire.

Mettre en place une économie solidaire qui voudrait exister comme telle dans un monde marchand, n'est-ce pas une utopie ? Oui, bien sûr. Mais la recherche d'une utopie est aussi ce qui construit un projet politique.

Notes

[1] Comité national de liaison des Régies de Quartier.

[2] B. Eme, L. Gardin et M.-F. Gounouf, « Le travail, creuset de lien civil », dans *Les Régies de Quartiers. Expérience et développements. Regards de chercheurs*, Paris, La documentation française, 1994, p. 165-227.